

Vigilance, Sensibilisation
& Soutien contre les violences
sexistes et sexuelles

Permettre la prise de conscience, la sensibilisation et la formation des membres de nos associations aux Violences Sexistes et Sexuelles

Fiche pratique N°2

Des outils développés de manière inter-associative pour lutter contre les VSS et les discriminations dans les associations étudiantes et jeunes.

À l'initiative de :



*Animafac



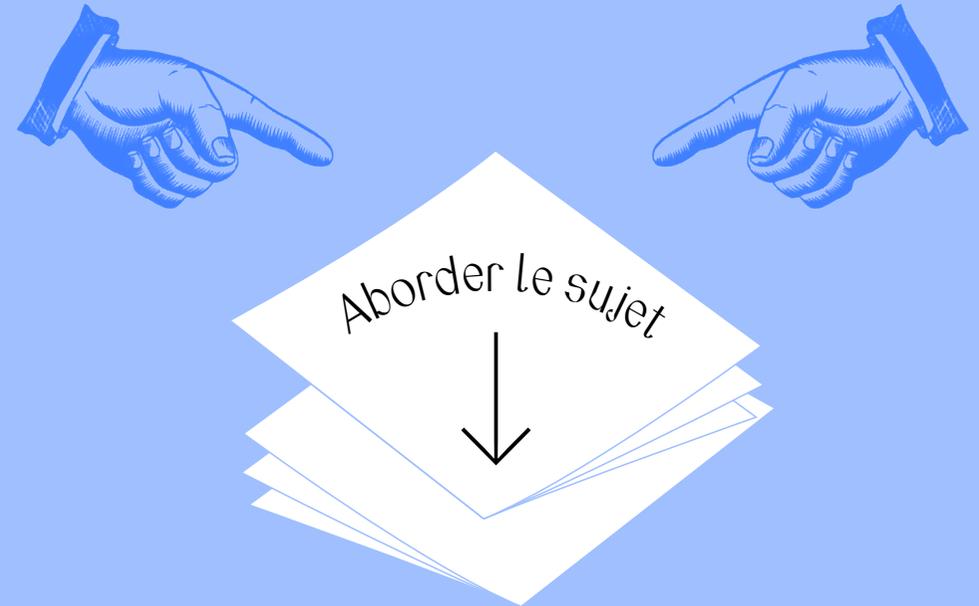
Financé par :



Vigilance Sensibilisation et Soutien contre les Violences Sexistes et Sexuelles

est un projet inter-associatif co-porté par Engagé·e·s & Déterminé·e·s, Animafac, les Jeunes Européens-France et Erasmus Student Network France. Celui-ci vise à développer des *outils* et approches innovants pour renforcer les associations étudiantes dans la lutte contre les VSS mais aussi, prévenir de toute discrimination et violence, y compris celles liées au genre.

Dans le cadre de ce projet, 5 autres sont disponibles. Elles ont été pensées de manière complémentaire pour renforcer la vigilance et le savoir-faire des associations en termes de pratiques inclusives.



Aborder le sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles peut être compliqué dans son association. Cependant, il semble nécessaire que plusieurs personnes soient formées à ces enjeux et que vous puissiez sensibiliser l'ensemble des parties prenantes de l'association sur votre positionnement. Par exemple, dire que l'on est une association qui lutte contre toutes les formes de discriminations c'est bien, faire en sorte que l'ensemble des membres de son association porte cette valeur haut et fort c'est mieux.

Pour cela, nous vous proposons dans cette fiche pratique plusieurs outils et bonnes pratiques vous permettant de sensibiliser vos membres, adhérent·e·s et administrateur·rice·s. Vous trouverez également des pistes pour aller plus loin et vous former.

Partie 1

Transmettre les informations sur le cadre existant au sein de votre associa- tion mais aussi en dehors

Par des outils simples, vous pouvez contribuer à créer un cadre associatif dans lequel vos bénévoles et les personnes participantes se sentent à l'aise et contribuent à un monde plus juste et non discriminant.

Cela passe notamment par des outils de communication interne et externe, un travail sur les modalités d'accueil de vos nouveaux et nouvelles bénévoles, voire par la création de charte, de code de conduite ou de tout autre document qui régit la vie de votre association.

A. Une campagne d'affichage dans vos locaux associatifs

La sensibilisation des membres de son association passe notamment par un relais d'informations percutant et qui permet aussi d'amener du débat. Plusieurs acteurs·rices réalisent régulièrement des campagnes d'affichage que vous pouvez réutiliser.

→ Lutte contre les discriminations

Pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations, vous pouvez par exemple imprimer les *25 critères de discriminations* interdits par la loi. Cet affichage pourra notamment vous permettre d'entrer en débat avec les parties prenantes sur la connaissance de ceux-ci. Si tout le monde se doute que l'âge, le sexe et le handicap peuvent être des critères de discriminations répréhensibles par la loi, saviez-vous que les moeurs, l'identité de genre et les opinions syndicales en sont aussi ?

→ Lutte contre le harcèlement

Le collectif *CLASCHES* a réalisé plusieurs affiches pour lutter contre le *harcèlement banalisé* et la *protection des auteurs·rices*. Cela peut permettre à des individus de se rendre compte des situations de harcèlement existantes dans leurs cercles proches.

→ Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé une campagne de lutte contre les violences sexuelles axée notamment sur le consentement "*Sans oui c'est interdit*" en partenariat avec l'association "*Sexe et Consentement*".

B. L'accueil de vos nouveaux et nouvelles bénévoles

Si vous avez un guide d'accueil de vos nouveaux·elles bénévoles ou lorsque vous organisez des réunions de recrutement, des lancements d'événements, il peut sembler pertinent de mettre en avant votre positionnement sur ces sujets de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. Par exemple, vous pouvez adapter ce paragraphe développé par *E&D* en fonction de votre contexte :

"Que ce soit dans notre gouvernance, nos projets, mais aussi nos événements, notre association se veut de garantir un espace de confiance et en toute sécurité pour chacun·e·s d'entre nous quelque soit notre genre, âge, notre orientation sexuelle, notre origine ethnique, notre origine sociale ou encore notre corps. Notre association s'engage contre toute forme de rejet de l'autre alors mettons ces valeurs en application. Nous sommes intransigeant·e·s sur les actes racistes, sexistes et toutes les toutes les -phobies qui existent et qui sont, pour rappel, répréhensibles par la loi".

C. Une communication interne et externe non discriminante

Travailler sur le vocabulaire que nous utilisons et les discours que nous portons dans nos associations est nécessaire pour permettre à chacun·e de trouver sa place dans l'organisation et pour toucher le public le plus large possible. Cette communication se doit d'être le reflet de nos valeurs.

L'inclusivité en communication, c'est **représenter la diversité et la réalité de la société dans ses supports**. Si vous utilisez des illustrations, des pictogrammes ou des photos, pensez à inclure des représentations de personnes non-blanches, de personnes en situation de handicap etc.

On **évitera également les représentations stéréotypées** : les images de jeunes filles en tenues légères sur des affiches de soirées, c'est fini !

Être inclusif·ve dans sa communication, c'est également veiller à s'adresser au plus de personnes possibles : travailler l'accessibilité de son site pour les personnes déficientes visuelles, sous-titrer les vidéos pour les personnes malentendantes, utiliser un langage inclusif etc.

Pour aller plus loin, le Haut Conseil à l'Égalité a créé un très bon guide pour vous orienter dans la mise en oeuvre d'une *communication sans stéréotype de sexe*. 

D. Une charte/un code de "bonne conduite"

Afin d'avoir un outil stabilisé (mais qui doit pouvoir évoluer), vous pouvez créer un document : charte, code accessible à toutes et tous permettant de définir vos valeurs, règles sociales et éthiques ainsi que les responsabilités de l'ensemble des membres de votre association.

Référez vous à la fiche 5 "*Comment prendre en compte la question des VSS dans la gouvernance de mon association étudiante*" pour avoir plus d'informations à ce sujet.

Partie 2

Sensibiliser par l'action vos bénévoles

Vous avez commencé à communiquer autour de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, il est temps dorénavant de passer à l'action pour sensibiliser vos équipes et parties prenantes.

A. Temps de cohésion autour de jeux de sensibilisation

Vous organisez des temps de cohésion, de formation avec l'ensemble de vos bénévoles, c'est le moment parfait pour organiser un temps de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. De nombreux jeux de société existent sur ce sujet, en recommandation interne on vous propose *Bad bitches only* , *Désobéissance*  ou encore *Moi c'est madame* . Pour des outils développés spécifiquement sur ce sujet, notre consortium a développé un outil de sensibilisation appelé « *L'histoire dont je t'ai parlé...* ».

Si vous souhaitez l'expérimenter, contactez nous à l'adresse suivante : vsscontrevss@engage-d.org.

Des associations étudiantes ont aussi créé des jeux comme "*Enjeu*" à Grenoble. Le jeu peut être un premier pas intéressant pour se sensibiliser à ce sujet.

B. Gestuelle associative

Pour sensibiliser, il faut mettre en place ce que l'on prône. En vous appuyant sur les outils de la fiche 5 "*Comment prendre en compte la question des VSS dans la gouvernance de mon association étudiante*" pour l'animation de vos réunions, mêmes les plus courtes, vous permettrez à vos bénévoles d'être sensibilisé·e·s à la prise de parole et ils et elle seront plus à même de pouvoir analyser les habitus prégnants dans les organisations associatives.

Permettre la prise de conscience, la sensibilisation...

Sensibiliser

C. Outils dans les événements

Les associations étudiantes portent régulièrement des actions à destination des étudiant·e·s de leur campus. C'est une grande force de pouvoir toucher et sensibiliser de nombreux et nombreuses étudiant·e·s sur la lutte contre les discriminations et l'égalité de genre et ce, en parallèle de vos projets ! La fiche 4 « *Organiser des événements inclusifs* » vous donnera de nombreux conseils pour faire en sorte que vos événements soient inclusifs, mais aussi pour inspirer le développement de bonnes pratiques auprès de différents publics.

Sensibiliser

Transmettre

Transmettre

biliser

Partie 3

Former vos parties prenantes à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles

Pour développer une culture générale sur le thème de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, vous ne devez pas être seul·e. S'il peut sembler compliqué dans les logiques de renouvellement régulier, notamment de nos structures étudiantes, d'arriver à 100% de responsables associatif·ve·s formé·e·s, il nous semble nécessaire de viser une majorité des organes décisionnaires formés.

Il est néanmoins important de ne pas forcer toutes les personnes à participer, certaines pouvant trouver les sujets trop complexes et difficiles à aborder.

A. Faire appel à des réseaux associatifs

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nous concerne toutes et tous et plusieurs têtes de réseau associatif ont comme objectif de former les associations de leurs réseaux. Concernant les formations que notre consortium d'associations pourrait être amené à mener, n'hésitez pas à contacter vsscontrevss@engage-d.org pour avoir plus d'informations sur les prochaines formations organisées.

B. Vos établissements d'enseignement supérieur

Dans le cadre du plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis à la disposition de tous les établissements des sessions de formation sur la prise en charge des situations de VSS. De nombreux services de vie étudiante s'entourent d'acteurs·rices pour former les associatifs de leurs établissements, n'hésitez pas à les contacter. Ces formations sont même parfois obligatoires pour être labellisé, domicilié et/ou recevoir des financements.

Vous pouvez retrouver sur le [site du ministère](#), une cartographie nationale, permettant d'accéder en quelques clics aux informations relatives aux dispositifs d'écoute et de signalement des violences sexistes et sexuelles, présents dans chaque établissement. Les cellules pourront, fort probablement, vous accueillir et vous orienter vers des acteurs·rices spécialisé·e·s.

C. Faire appel à des acteurs et actrices externes

Ça y est, vous avez réussi à trouver un créneau spécifique pour permettre aux membres de votre association d'être formé·e·s. Maintenant, il vous manque le ou la bon·ne intervenant·e et vous ne savez pas vers qui vous tourner. On vous liste quelques acteur·rice·s nationaux·ales qui agissent aussi au niveau local, qui ont souvent des actions spécifiques "grands publics" sans connaître forcément la spécificité des associations étudiantes :

- [La FNCIDFF](#) : Fondation nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des familles
- [Nous toutes](#) qui propose des formations en ligne et dont des comités locaux peuvent potentiellement intervenir
- [La fédération Solidarité Femmes](#)
- [Les antennes du Planning Familial](#)

N'hésitez pas aussi à faire appel à des associations locales, étudiantes ou non, qui pourraient avoir mis en œuvre des actions de formation par les pairs ou en direction des étudiant·e·s. Renseignez-vous sur les valeurs et expertises portées par ces structures et définissez bien le cahier des charges de vos besoins :

- Quels axes de formation ?
- Quelles attentes ?
- Quels publics ?
- Pour faire quoi ?
- Un budget ?

Vous souhaitez vous former individuellement ?

- [La formation Stand'up en ligne](#) : Pour apprendre à lutter contre le harcèlement de rue ;
- [Nous toutes](#) qui propose des formations en ligne ;
- Des associations qui mènent des actions au niveau local.

Vous avez repéré des formations / structures intéressantes ? N'hésitez pas à nous en faire part pour que nous puissions étoffer notre carnet d'adresses et les transmettre à d'autres associations étudiantes. Vous pouvez nous contacter via vsscontrevss@engage-d.org.

D. Rappel de la responsabilité des dirigeant·e·s

Si rien dans la loi ne vous oblige à être formé·e, nous avons toutes et tous une obligation en tant que citoyen·ne de porter assistance à personne en danger, de fait notre préconisation est de permettre à l'ensemble des personnes en responsabilité d'être formées aux sujets des violences sexistes et sexuelles. Notre mantra : il est plus sain de penser le changement plutôt que de changer le pansement. C'est en agissant en amont que nous pourrions prémunir toute forme de discrimination et de violence dans nos structures.

Ne restez pas seul·e dans ces actions, entourez-vous des acteurs et actrices de vos établissements, d'autres associations qui sont dans le même cas que vous et nous sommes à votre disposition !

Permettre la prise de conscience, la sensibilisation et la formation...

Ressources

Liens utiles :

Site du ministère 

La FNCIDFF

Nous toutes

La fédération Solidarité Femmes

Les antennes du Planning Familial

La formation Stand'Up en ligne

Campagne de la FNCIDFF sur le milieu étudiant

Guide événement festifs du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Formation mise à disposition par le MESR

Contacts :

→ Suite à ce projet, pour toute question vous pouvez prendre contact à l'adresse mail suivante : vsscontrevss@engage-d.org

→ Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919 (gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est désormais accessible 24h/24 et 7/7), et la plateforme : arrêtonslesviolences.gouv.fr

→ Si vous êtes victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques ou de n'importe quel autre fait qui vous porte préjudice composez le numéro national d'Aide aux victimes : 116 006

→ Si vous êtes agresseur·seuses, des groupes de paroles proposés par la FNACAV existent : 0801 90 19 11

Typographies :

☞ Combine

Cette police dessinée par Julie Patard, est hybride, sa structure est fluide et ses déliés sont décalés. Elle en perpétuelle évolution depuis 2018, et elle contient les glyphes inclusifs qui permettent de s'adresser à tous·tes. Son choix souligne aussi l'effort d'inclusion de tout·es dans nos outils.